

PC ALTORF



Pétanque Club Altorf

LIVRET D'ACCUEIL



Si aujourd'hui vous êtes en possession de ce livret, nous vous en félicitons, confirmant ainsi votre souhait de rejoindre le Club de Pétanque d'Altorf.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos membres et vous allez pouvoir vivre d'agréables moments de convivialité, d'amitié et nous l'espérons faire de belles rencontres.

Vous trouverez dans ce petit guide les informations essentielles relatives au fonctionnement du club et chaque membre du Comité Directeur est à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous souhaitent la bienvenue.

RENSEIGNEMENTS

Voici un maximum d'informations pour vous accompagner pleinement en répondant aux questions que vous vous posez. Tous ces renseignements sont disponibles sur le site du club et pour la plupart affichés à l'entrée du club

Bonne lecture.

Le Bureau :

Le bureau est composé de membres volontaires élus par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle. Il met en application les statuts et le règlement intérieur.

Il se réunit plusieurs fois dans l'année pour préparer les événements sportifs voir culturels et veille au bon fonctionnement du club. Sa composition est affichée au Club.

Les statuts :

Ils sont rédigés par le Bureau et votés par les membres lors de l'AGO. Ils sont ensuite validés par le tribunal de Molsheim. Lors de l'AGO des révisions peuvent être faites.

Le règlement intérieur :

Il est en règle général une image simplifiée des statuts et peut être révisé lors de l'AGO.

L'Assemblée générale ordinaire: (AGO)

L'AGO est organisée une fois dans l'année et permet aux membres de connaître le bilan administratif, financier et sportif. Des rétrospectives sur les événements de l'année écoulée sont présentées. C'est aussi un moment de convivialité.

Les Commissions participatives :

Elles ont été créées pour que chaque membre sur volontariat puisse participer à la vie du club et apporter son savoir-faire et son expérience.

La participation aux différentes compétitions.

Elles peuvent être amicales ou officielles en fonction des résultats et du nombre de compétiteurs, le club engage des équipes féminines, masculines et mixtes sur différents niveaux en fonction des objectifs sportifs du Club.

PRATIQUES

Le membre :

S'acquiesce d'une cotisation annuelle. Il est assuré et a accès aux infrastructures du Club mises à sa disposition et aux événements organisés par le Bureau.

La cotisation :

Elle est obligatoire et permet d'être couvert par une assurance. Elle participe au budget de fonctionnement et à la vie du Club pour l'organisation d'événements sportifs et associatifs.

Le licencié :

Pour pratiquer son sport, il est tout d'abord membre et doit pour participer à une compétition officielle détenir une licence annuelle et obligatoire auprès de la FFPJP. Le montant de cette licence est fixée par la FFPJP et le CD 67 (Comité départemental du Bas – Rhin) qui fait le relais. Le club se charge de la transaction.

Les infrastructures :

Mises à disposition par la commune,

le PC Altorf dispose de plusieurs terrains en extérieurs éclairés, d'un boudrome couvert et chauffé selon la météo et les saisons.

- Des locaux pour le rangement du matériel.
- D'un club house aux normes pour personnes à mobilité réduite.
- De toilettes séparées pour femmes et hommes avec douches.
- D'un bureau avec informatique pour la gestion administrative.
- D'un local de stockage des denrées.
- D'un bar avec une salle pouvant contenir une soixantaine de convives (des repas y sont régulièrement organisés).
- Une équipe de bénévoles qui se chargent de l'entretien et des réparations.

Les tenues:

Des tenues homogènes sont obligatoires pour les rencontres officielles. Le club peut participer à l'achat de ces dernières et les conditions d'obtentions sont les mêmes pour toutes et tous.

Les liens internet : <https://www.petanqueclubaltorf.fr/>

<https://cd-petanque-bas-rhin.assoconnect.com/page/1908782-accueil>

Un peu d'histoire

La Commune d'Altorf : (source, office de tourisme)

Elle entre très tôt dans l'Histoire et en 940 ce seront les prémices de la constitution du village avec la construction du couvent des Moines Bénédictins. À cette époque, Altorf n'était pas encore un village, mais plutôt un groupement de fermes éparses.

Le Village faisait partie du domaine des Comtes d'Eguisheim, l'une des plus puissantes familles du Saint Empire. Le centre administratif et stratégique de ce vaste territoire seigneurial était le Château du Guirbaden.

C'est plus tard que ALT (vieux) et DORF (village), d'origine Allemande prend son nom en ALTORF.



Son blason représente un crampon de piège à loup à un anneau.

Pour en savoir plus : <https://www.althorff.fr/decouvrir/histoire.htm>

Le Club de Pétanque d'Altorf :

Le PCA a été fondé en 1989 par Emmanuel Le ROHELLEC. Club loisirs lors de sa création, il a été par la suite affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal FFPJP. Cela permet aux membres d'obtenir une licence valable un an et ainsi participer aux différentes compétitions officielles.

C'est grâce aujourd'hui à l'engagement successif de responsables et de bénévoles que le club s'est vu au fil des années prendre toute son « aura » au sein du tissu associatif de la région.

Le blason de la commune a été retenu comme logo du club en remerciement du soutien de ses élus qui nous permettent de vivre notre passion grâce aux infrastructures communales mises à notre disposition.